

DOCUMENT

LISTE ROUGE

Libres-échanges

La nomenclature des substances illicites a toujours créée la controverse. Selon certains, elle comprend des produits inefficaces ou sans effets négatifs pour la santé. Pour d'autres, elle constitue un catalogue de recettes facilitant le dopage mais aussi crédibilise le pouvoir dynamisant sur la performance des produits inscrits en liste rouge.

Pr Arnold Beckett (Gbr), Commission médicale du CIO de 1967 à 1992 : « L'établissement d'une liste très précise des produits interdits n'amène pas nécessairement les résultats voulus : on peut en effet avoir recours à des produits aux effets similaires qui ne figureraient pas sur les listes. » [[L'Équipe](#), 23.12.1975]

Jean-Claude Blocher (Fra), cycliste professionnel de 1973 à 1976 : « Pendant le Tour de France, malgré les contrôles, il n'y en a pas un seul qui roule en ne buvant que de l'eau. Ils prennent soit des produits qui ne sont pas sur la liste des produits interdits, soit des produits difficilement repérables dans l'urine. Dès la fin du Tour, beaucoup se regonflent à bloc, pour se régénérer plus vite avant les prochaines courses. » [[Midi Libre](#), 10.02.1989]

Dr René Burger (Fra), ancien chef de clinique adjoint de la faculté de médecine de Strasbourg : « Au lieu de donner des listes de produits défendus, servant les jeunes à s'en procurer, il serait plus intelligent de donner une liste de produits autorisés, à utiliser sur prescription médicale, je veux citer les reconstituants et certains analeptiques. » [[Miroir du Cyclisme](#), 1967, n° 92, octobre, pp 6-7 (p 6)]

Jean Garnault (Fra), secrétaire général du TDF de 1951 à 1963 : « De trop en parler exerce un effet nocif sur la jeunesse. Les mêmes apprennent des mots, des marques de médicament qu'ils ignoraient. Maintenant, il faut les éduquer, leur inculquer des principes d'hygiène sportive élémentaires. Ce par quoi l'on aurait dû commencer. » [[Miroir du Cyclisme](#), 1967, n° 92, octobre, p 15]

Dr Alain Garnier (Fra), préside le « groupe de suivi » de la Convention antidopage adoptée par le conseil de l'Europe en 1989 : « Pourquoi certains dopants ne figurent pas encore sur la liste ? Pourquoi certains procédés ne sont pas pris en compte, même si on ne peut les contrôler ? » [[Libération](#), 09.11.1998]

Alexandre de Mérode (Bel), président de la Commission médicale du CIO de 1967 à 2002 : « Nous ne voulons pas empêcher les athlètes de boire du café ou du Coca-Cola. Nous voulons simplement éviter un usage abusif de la caféine par injections massives dans le corps humain, comme cela se produit actuellement. Cet excitant du système nerveux central a été ajouté à notre liste en 1982, en raison de la généralisation de son utilisation. Il fallait absolument marquer un coup d'arrêt spectaculaire. » [[L'Équipe](#), 16.05.1983]

COMMENTAIRES JPDM : Visiblement, l'AMA, lorsqu'elle a pris le pouvoir sur la liste des substances illicites en 2003, n'était pas sur la même longueur d'onde que la Commission médicale du CIO. Dès le 1^{er} janvier 2004, elle a écarté la caféine des produits dopants exposant à des sanctions. Elle l'a rangée dans une voie de garage « Le programme de surveillance » qui évite au consommateur d'être sanctionné.

Dr Jean-Pierre de Mondenard (Fra), médecin du sport : « Pour soulager ces tendinites [Laure Manaudou se plaint publiquement depuis au moins l'année 2003, sans pour autant nager moins vite] a sûrement recours à des antalgiques. Evidemment, les antalgiques ne sont pas sur la liste des substances interdites. Pour un sportif d'ailleurs, un antalgique n'est pas un dopant. Mais n'est-ce pas du dopage intégral lorsque vous permettez à votre corps de continuer malgré la douleur, malgré le

fait qu'il ne veut plus ? N'est-ce pas la définition du dopage que de permettre à son corps d'évoluer à un niveau différent de celui auquel il peut évoluer naturellement ? » [in « Le système Manaudou ». – Paris, éd. Ramsay, 2008. – 233 p (pp 211-212)]

Dr André Noret (Bel), ex-médecin de la Ligue Vélocipédique Belge (LVB) : Auteur d'un ouvrage sur le dopage, André Noret n'est pas à une contradiction près en affirmant le tout et son contraire : « *La publication des noms des médicaments utilisés devrait être absolument interdite* » [in « Le dopage ». – Paris, éd. Vigot, 1981. – 326 p (pp 283-285)]

Georges Talbourdet (Fra), cycliste professionnel de 1973 à 1979 : « Je crois que le grand mal, pour le vélo, c'est d'avoir donné la liste des produits interdits. Pour les jeunes, oui, pour eux, on n'aurait dû communiquer que la liste des produits autorisés. Hélas !... » [L'Équipe, 30.11.1978]

André Texier (Fra), conseiller technique au Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports : « Les publications de listes de médicaments toxiques, sont un danger puisqu'ils révèlent leur existence à d'aucuns. Elles risquent d'apporter des recours judiciaires. Il est mieux de recommander les médicaments admissibles et sans danger. » [La France Cycliste, 30.09.1965]

Hein Verbruggen (Ned), président de l'UCI de 1991 à 2005 : « Je reste toujours en proie à de nombreuses questions et cela ne devrait pas être le cas sur un thème aussi crucial. Comment les produits apparaissent-ils sur la liste ? Pourquoi les anabolisants et pas la créatine ? Tous les produits défendus améliorent-ils les prestations ? » [Le Soir, 02.02.1999]

Marc Wiltberger (Fra), international de handball de 1991 à 2000 (148 sélections) : « On traite les champions comme des enfants. Jamais dans ma carrière on ne m'a montré une liste de produits interdits. J'en ai vu une, une fois, par l'intermédiaire d'un ami médecin. Il était précisé « À ne pas montrer aux sportifs » ! » [L'EDJ, 01.02.1996]